

Le président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu la délibération en vigueur du conseil d'administration portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de l'université ;

Considérant que le président de l'université peut fixer le montant des attributions de prix et récompenses d'un montant inférieur ou égal à 5.000€ ;

Considérant la volonté de l'université de récompenser les auteurs des meilleures thèses au titre de l'année universitaire 2023-2024 ;

DÉCIDE

Article 1 : Prix

Dans le cadre de la remise des prix de thèse attribués au meilleur étudiant pour chaque spécialité, organisée par le collège des écoles doctorales au titre de l'année universitaire 2023-2024, est approuvée l'attribution de :

- ♦ Un prix de thèse d'un montant total de 2000 € pour chaque lauréat.

Article 2 : Lauréats

Les lauréats du prix sont les suivants :

Spécialité	Sujet de thèse	Identité du lauréat	Date de naissance	Adresse postale du lauréat
Sciences humaines et sociales	L'optimisation de l'accès au financement en Amérique latine : Le cas des microentreprises de la République dominicaine	Paola AYBAR JIMENEZ	09/08/1989	39, rue Nicot RDC – 33000 BORDEAUX
Sciences et technologies	Propriétés structurales des automates sur les mots infinis et mémoire pour les jeux	Antonio CASARES-SANTOS	11/04/1997	21 calle Francisco Suarez, 6B – 47006 VALLADOLID ESPAGNE
Biologie-santé	Nutrition, mode de vie et prévention du vieillissement cérébral : caractérisation de combinaisons, mécanismes et groupes à risque au moyen de l'épidémiologie moléculaire	Jeanne NEUFFER	16/01/1996	70, rue Lafaurie de Monbadon – 33000 BORDEAUX
Spécial du jury international	Analyses spectroscopiques multi-techniques avec SuperCam, Mars 2020 -- Application à l'étude des carbonates	Elise CLAVE	25/05/1996	11, rue des Piliers de tutelle – 33000 BORDEAUX

Article 3 :

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'université de Bordeaux sont chargés de l'exécution et de la publication de la présente décision.

Fait à Talence, le 2 juillet 2024

Dean LEWIS
Le Président de l'université de Bordeaux

